

Europe : une réduction de 349 millions de tonnes de CO₂ à l'horizon 2020, c'est possible avec le GPL !

Paris, le 5 juin 2009 – Le GPL a un « réel potentiel pour contribuer aux objectifs de diversité environnementale et énergétique de l'Europe », a souligné le rapport du groupe de travail CARS 21¹, créé par la Commission Européenne, en octobre 2008.

Afin de mieux comprendre et de quantifier les bénéfices éventuels qu'apporterait une plus forte pénétration du marché européen des carburants par le GPL, l'association européenne du GPL (AEGPL) a récemment commandé une étude auprès du groupe de recherche Transport & Mobility Leuven (TML).

Des résultats qui démontrent des bénéfices écologiques et économiques nets du GPL pour l'Europe

L'étude, menée sur la base du modèle économétrique TREMOVE développé en collaboration avec la Commission Européenne, démontre qu'une augmentation de la part de marché européenne du GPL carburant de 2 à 10% d'ici à 2020 permettrait d'éviter notamment l'émission de 349 millions de tonnes de CO₂ et de 11 000 tonnes de particules. Les économies induites par la réduction des émissions représenteraient d'ailleurs 20,3 milliards d'euros en termes de coûts externes pour la société européenne.

En plus des bénéfices sociétaux s'ajoutent les économies individuelles pouvant être réalisées par les nouveaux consommateurs de GPL carburant. Sur la base de ce scénario, l'étude prévoit une économie cumulée de 41,2 milliards d'euros sur le coût du carburant entre 2007 et 2020, de quoi améliorer le pouvoir d'achat des ménages.

Dès aujourd'hui, le GPL peut jouer un rôle essentiel pour parvenir à un réel mix carburant à l'échelle européenne aux côtés des autres carburants ou motorisations alternatifs.

A propos du Comité Français du Butane et du Propane

Association de loi 1901, le Comité Français du Butane et du Propane (CFBP) est l'organisation professionnelle de la filière des GPL. Le CFBP représente la filière auprès des différents acteurs politiques et économiques français. En partenariat avec les instances nationales, européennes et internationales, le CFBP contribue à l'élaboration des règles et des normes qui régissent l'exploitation et l'utilisation des GPL. Le CFBP informe le public et les différents services et industries liés aux GPL sur les utilisations et avantages des gaz butane, propane et, du GPL carburant sur la sécurité et sur les activités de la profession. Pour plus d'informations : www.cfbp.fr , www.gpl.fr

Contact presse : Hélène Duguet, 01 47 42 91 14 – helene.duguet@fleishman.com

¹ CARS 21 est un groupe créé par la Commission Européenne regroupant notamment des représentants de gouvernements nationaux, du Parlement Européen, de l'industrie automobile, des spécialistes environnementaux : http://ec.europa.eu/enterprise/automotive/pagesbackground/competitiveness/cars21_mtr_report.pdf